

Helma International Newsletter - Juin 2013



EDITO

« La meilleure façon de prédire l'avenir est de le créer ». Dans le droit fil de la pensée de Peter Drucker, économiste disciple de Schumpeter, j'ai la conviction que l'avenir se prépare en construisant les fondements et les conditions de la réussite de demain.

Obtenir les **certifications ISO9001** et **EuRa Quality Seal** en mai 2013 signifie pour Helma International plus que la réussite d'un examen de passage. C'est avant tout la consolidation de notre organisation pour être capable de continuer à grandir et garantir à nos clients un niveau de qualité d'excellence dans tous les services que nous leur apportons. Je remercie chaleureusement l'investissement de toute l'équipe d'Helma International qui nous a conduit à ce succès qui en appelle d'autres.

Ghislain de Rengerve, Président Fondateur d'Helma International

Vos Contacts :

HELMA France

21 Boulevard Poissonnière
75002 Paris

Tel. + 33 (0) 1.80.49.18.00

Fax. + 33 (0) 1.80.49.18.01

contact@helma-international.com

www.helma-international.com

HELMA Malaisie

Level 16, Menara Park
Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur - MALAYSIA
French mobile: +33 (0)6 76 93 44 58
Malaysian mobile: +601 76 29 08 56

HELMA Solutions India Pvt. Ltd.

No. 504, 5th Floor
Prestige Meridian -1
29, MG Road, Bangalore 560 001 - INDIA
Tél / Fax+ 91 (0) 80 40 95 90 70 / 71
contactindia@helma-international.com

HELMA Allemagne

Im Grossacker 8
79252 Stegen - GERMANY
Tel. + 49 (0) 7661 6298 744
Fax. + 49 (0) 7555 6298 738
cbosenius@helma-international.com

HELMA Chine

Rm 3012 , 16 Henan Rd (South)
Shanghai - CHINA
Tel. + 86 (0) 21 63 55 30 22
Fax. + 86 (0) 21 63 55 30 66
lyang@helma-international.com

Sommaire

Page 1 : **Edito**

Page 2 : **Parole d'experts**
Règlementation de l'impôt
sur le revenu pour les
couples homosexuels

Page 3 : **Témoignage**
EMBRAER, Une approche
stratégique de la Mobilité
Internationale

Page 3 : **A savoir...**

Page 4 : **Evènements**
Mobilité Internationale
Printemps-Eté 2013

Page 4 : **Portrait**
Yan Ruisi – Directeur
Pôle Immigration d'Helma
International

PAROLE D'EXPERTS

Règlementation de l'impôt sur le revenu pour les couples homosexuels

Allemagne

En juin la Cour Constitutionnelle Fédérale allemande prononça une décision selon laquelle une réglementation fiscale qui ne s'étendrait pas aux unions civiles homosexuelles serait contraire au principe d'égalité ancré dans la Constitution.

D'après la loi actuelle, seuls les couples hétérosexuels ont la possibilité de faire leur déclaration fiscale conjointement, répartissant ainsi les charges fiscales en parts égales. Le revenu est divisé par deux, l'impôt est calculé et ensuite multiplié par deux. Ces couples paient ainsi un taux fiscal égal sur chaque somme. La tranche fiscale augmentant de façon substantielle pour les hauts revenus, cette règle présente un avantage pour les couples ayant une grande différence de revenus.

Ce droit a maintenant été étendu aux couples homosexuels vivant dans une union civile, et ceci rétroactivement depuis 2001, date à laquelle la loi sur les unions civiles pour les couples homosexuels a été adoptée.

Le gouvernement a annoncé que ces lois respectives entreraient en vigueur avant l'été.

France

En mai le gouvernement français a officiellement ouvert le droit au mariage aux couples homosexuels. Ceci signifie que la fiscalité sur le revenu, y compris la répartition des charges fiscales, est la même que pour les couples hétérosexuels mariés.

En France deux personnes, indépendamment de leur sexe, peuvent conclure une union appelée PACS. Cette institution n'engage pas autant que le mariage, cependant au niveau de la fiscalité un couple pacsé a les mêmes droits qu'un couple marié.

Inde

Le mariage d'un couple du même sexe n'existe pas en Inde.

Chine

En Chine le mariage homosexuel n'est pas autorisé non plus.

Royaume Uni

En principe une indemnité pour couples mariés est garantie pour les couples vivant en union civile. En pratique cette indemnité n'est pas applicable car au moins un des partenaires doit être né avant le 6 avril 1935.

Cependant une législation permettant aux couples de transmettre une partie de leur indemnité fiscale personnelle à leur partenaire devrait entrer en vigueur avant 2015.

États Unis

Plus de 12 États garantissent aujourd'hui entièrement ou partiellement le droit au mariage aux couples du même sexe. Alors que le mariage procure des bénéfices fiscaux pour beaucoup de couples hétérosexuels, les familles homosexuelles ne sont pas autorisées à faire leur déclaration d'impôt conjointement.

Autriche

En Autriche le système des parts est inexistant. La loi fiscale autrichienne accorde tout de même un montant à déduire au cas où il y a juste une personne qui gagne de l'argent. Il n'y a pas de différence entre les couples mariés ou vivant dans une union homosexuelle.

TÉMOIGNAGE

EMBRAER - Une approche stratégique de la Mobilité Internationale

Embraer est un constructeur aéronautique brésilien. Sa stratégie de développement s'oriente actuellement sur les pays d'Afrique et du Moyen Orient. La mobilité se doit de porter cette stratégie et d'accompagner les opérationnels dans leur développement. L'objectif est à la fois de réduire les coûts pour rester compétitif mais aussi de piloter et développer les compétences qui font part entière de la valeur ajoutée d'Embraer. Pour se faire, Embraer a décidé de travailler sur une nouvelle politique de mobilité qui intègre de nouveaux statuts tels que « local » et « local plus ». Embraer a également retravaillé sur le rattachement du contrat de travail de la population des expatriés. Ce projet a été mené grâce à l'intervention des managers opérationnels et des équipes RH. Ce projet ambitieux permet de positionner Embraer parmi les sociétés innovantes en termes d'approche de la mobilité internationale.

Helma International a accompagné Embraer dans l'analyse du statut des salariés, dans la revue de sa politique mobilité et l'organisation de son département mobilité internationale.

Nathalie ZUCCONI, DRH d'EMBRAER France

A SAVOIR ...

Conditions d'admission et de séjour facilitées pour les chercheurs et étudiants face aux besoins européens :

L'Union européenne souhaite attirer plus de chercheurs et d'étudiants ressortissants de pays tiers et assouplit donc les règles d'admission et de séjour qui leurs sont applicables. En effet, face au besoin d'innover, l'Union européenne facilite l'arrivée des personnes hautement qualifiées. Ainsi, la Commission européenne a proposé :

- d'uniformiser les règles d'admission et de séjour de ces étrangers, ce qui permettra également de faciliter leur mobilité au sein de l'Union
- de faciliter les conditions de délivrance de leurs visas et/ou titres de séjour
- de faciliter l'accès au marché du travail, notamment des étudiants, en augmentant la durée autorisée de travail.

Nouvelles sanctions contre le travail illégal :

Une circulaire du 28/11/2012 est venue mettre en œuvre les sanctions administratives prévues par la loi du 16/06/2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, pour lutter contre le travail illégal . Ces sanctions, au nombre de 4, peuvent se cumuler en fonction de la gravité des faits :

- Fermeture administrative de l'entreprise pendant 3 mois maximum
- Exclusion des contrats administratifs pour une durée de 6 mois maximum
- Refus d'octroi des aides publiques
- Remboursement de tout ou partie des aides publiques

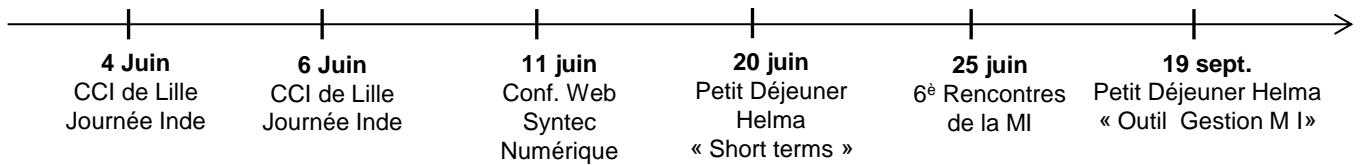
Bien que la circulaire soit ancienne, ces dispositions risquent de renforcer le contrôle des autorités de travail, notamment des prestations de services où les abus sont encore très importants.

Mise en place des empreintes biométriques concernant les titres de séjour en France

Les Préfectures déploient actuellement des titres de séjour biométriques, avec prise d'empreintes digitales du demandeur. Cette mesure accroît le temps de présence de l'intéressé auprès des autorités au moment de la demande de titres de séjour. Des retards sont donc à prévoir dans la délivrance de ces titres.

Selon la circulaire n° NOR INTV1231400C du 03/08/2012, les salariés en mission, les titulaires du titre « compétences et talents », les titulaires de la carte bleue européenne, ainsi que leurs familles, bénéficient temporairement d'une dispense d'enrôlement biométrique dans les départements appliquant la procédure de Guichet Unique.

EVÉNEMENTS MOBILITÉ INTERNATIONALE PRINTEMPS - ETÉ 2013 :



4 juin : Intervention d'Helma India dans la Journée Inde organisée par le CCI de Lille.

6 juin : Intervention de Priyamvada Majumdar, d'Helma India, dans la formation Interculturelle Inde organisée par la CCIP.

11 juin : Web Conference au Syntec Numérique : « *Envoyer vos collaborateurs français travailler à l'étranger : les bonnes pratiques en mobilité internationale.* » par Yan Ruisi, Directeur Pôle Immigration.

20 juin : Petit-déjeuner Helma - « *Solutions pour optimiser la gestion des « Short Terms ».* »

25 juin : 6^{èmes} Rencontres de la Mobilité Internationale, organisées par Humanis – Pré-Catelan

19 sept. : Petit-déjeuner Helma - « *MyMobileVillage* », *outil de Gestion de la Mobilité Internationale* ».

PORTRAIT

Yan RUISI

Directeur du Pôle Immigration d'Helma International



Après un DEA en droit privé, Yan Ruisi s'est spécialisé en droit des étrangers avec un Mastère Spécialisé et un MBA en Gestion des Ressources Humaines et de la Mobilité Internationale auprès de l'ENSAM - ENS Cachan. Yan a également vécu l'expérience de l'expatriation, notamment en Italie, en Suisse, et en Iran.

Il débute sa carrière au sein des autorités administratives françaises, au Service des étrangers en Préfecture et à la Direction du Travail où il acquiert une vision pratique du métier.

Il intègre ensuite le Cabinet PricewaterhouseCoopers (Landwell) en tant que Consultant en Mobilité Internationale, spécialisé en immigration. Il s'est ainsi approprié les différentes thématiques de la Mobilité Internationale : Immigration mais également droit des contrats, protection sociale.

En 2006, il intègre le groupe AREVA, au Département Mobilité Internationale. Après avoir travaillé sur le montage des dossiers d'expatriation, il met en place le Pôle Impatriation, service dédié à l'impatriation des salariés du groupe mais également à toutes les problématiques de recrutement de salariés étrangers en France. Pendant 6 ans, il gère l'équipe Impatriation en charge des questions de rémunération, de coordination des mouvements, d'immigration, d'optimisation des montages juridiques et financiers pour les impatriés.

Il rejoint HELMA International en 2012 en qualité de Directeur du Pôle Immigration et gère une équipe composée de juristes spécialisés en droit des étrangers. Yan et son équipe accompagnent les clients d'Helma International sur toutes les questions d'immigration de leurs expatriés ou impatriés, et les conseillent sur les meilleurs montages en termes de protection sociale et de paie.